

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 01299

Numéro SIREN : 434 036 042

Nom ou dénomination : 3 BRASSEURS INTERNATIONAL

Ce dépôt a été enregistré le 21/06/2018 sous le numéro de dépôt 9747

3 BRASSEURS INTERNATIONAL
Société par Actions Simplifiée à capital variable
Siège social : Immeuble Péricentre – Rue Van Gogh
59650 VILLENEUVE D'ASCQ

434 036 042 RCS LILLE METROPOLE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 15 MAI 2018**

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT,
LE QUINZE MAI,
A DIX HEURES.

L'Associé unique de la société 3 BRASSEURS INTERNATIONAL :

La société **AGAPES**, Société Anonyme au capital de 17 633 328 €, dont le siège social est à VILLENEUVE D'ASCQ (59650), Immeuble Péricentre – Rue Van Gogh, 477 380 422 RCS Lille Métropole, représentée par Monsieur Guillaume LECOMTE, en sa qualité de Directeur Général.

.../...

A décidé ce qu'il suit :

.../...

CINQUIEME DECISION

L'Associé unique, après lecture du rapport du Président, prend acte de la fin du mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la SA KPMG et de la fin du mandat de Commissaire aux comptes suppléant de la SAS KPMG AUDIT PARIS ET CENTRE, arrivés à échéance à la clôture de l'exercice social clos le 31 décembre 2017.

SIXIEME DECISION

L'Associé unique, approuvant la proposition du Président, décide de renouveler la société KPMG SA, Société Anonyme au capital de 5 497 100 €, dont le siège social est 2, avenue Gambetta, Tour Eqho, 92066 Paris La Défense Cedex, 775 726 417 RCS Nanterre, aux fonctions de Commissaire aux comptes titulaire, pour un mandat de six exercices, l'exercice en cours compris, soit jusqu'à la décision de l'Associé unique ou de l'Assemblée Générale des Associés statuant sur les comptes de l'exercice devant être clos au 31 décembre 2023.

.../...

HUITIEME DECISION

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

.../...

« Pour extrait certifié conforme »

Le Directeur Général
Eric DEMONCHEAUX

